

Théorie de tir [L. Jaquet]

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **20 (1875)**

Heft 22

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1° Sur les nouveaux règlements d'exercice ;

2° Sur les cantonnements dans leurs districts respectifs, en indiquant la quantité de troupes qu'ils pourraient loger.

Les travaux sur les cantonnements devront être adressés aussi au comité avant le 31 mars prochain 1876.

En vous priant de recevoir nos remerciements anticipés pour l'hospitalité que vous voudrez bien accorder à ces lignes, nous vous présentons, messieurs, les assurances de notre considération distinguée.

Au nom du comité de la Section vaudoise de la Société fédérale :

Le président,

Aug. JACCARD, lieut.-col.

Le secrétaire,

Jules NEY, 1^{er} lieutenant.

BIBLIOGRAPHIE.

Théorie de tir, par L. JAQUET, major fédéral. Un cahier lithographié de 24 pages. Lausanne 1873. Prix 50 centimes.

Cette publication, enrichie de nombreuses figures, renferme un résumé clair et simple de la théorie de tir qui se donne dans nos écoles. Le major Jaquet, ancien et excellent instructeur d'infanterie, connu également par la publication de plusieurs manuels fort utiles, entr'autres un excellent livret de commandements, rend par ce nouveau cahier de bons services à nos milices.

Les ouvrages sur le tir au fusil ne manquent certainement pas. Mais beaucoup d'entr'eux sont trop spéciaux ou trop détaillés pour être mis entre les mains de la généralité de nos soldats. Un cours élémentaire et concis comme celui du major Jaquet est d'un emploi plus usuel que maints gros livres très savants.

Il contient d'abord toutes les principales définitions, rendues très saisissables par les figures s'intercalant dans le texte, plusieurs articles sur les diverses manières de prendre le guidon et sur les causes des irrégularités du tir, des tableaux des principales dimensions des fusils modèles 1863, Prélat, Peabody, Vetterli, de l'élévation de la trajectoire et de la zone dangereuse du fusil de petit calibre, des instructions sur l'estimation des distances et sur l'établissement des tables de tir, avec des remarques pour l'instructeur, très précieuses venant d'un praticien aussi consommé que l'auteur.

Ce résumé de la matière suffit à montrer le haut mérite pratique de ce cahier; aussi nous le recommandons à tout militaire désireux d'avoir sous la main, en quelques pages, les principales données de la théorie de tir et maintes indications d'utilité journalière.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les officiers dont les noms suivent, tous précédemment capitaines à l'état-major d'artillerie, ont été promus par le Conseil fédéral au grade de major :

MM. Charles Balthasar, à Lucerne ; Arnold Flückiger, à Berne ; Alfred Roth, à Aarau ; Théodore Wirz, à Schöftland ; Alfred Renevier, à Lausanne ; Maurice Bruppacher, à Winterthour ; Arthur Techtermann, à Fribourg ; Jules Schnyder, à Berne, et Gustave de May, à Zurich.

En outre, MM. Edouard Haag et Ls Kramer, capitaines, tous deux domiciliés Bienne, sont nommés commandants de bataillons du train avec grade de major.

Neuchâtel. — Le Grand Conseil, actuellement assemblé, a voté trois crédits extraordinaires au Département militaire, à savoir : 500 francs pour la revue des cadets qui a eu lieu cet été à la Chaux-de-Fonds, 3,500 fr. en faveur des sociétés de tir, un troisième crédit pour matériel et équipement.